

MAIRIE DE LLUPIA

ARRÊTÉ

Arrêté N° MA_AGP-2022-004

30/05/2022

OBJET : COORDINATION DES TRAVAUX 2022

Le Maire de la Commune de LLUPIA

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2213-1 et suivants ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment ses articles L.115-1, R.115-1 à R.115-4, L.141-10, L.141-11, L.141-12 ;

Vu le Code des Postes et des Communications Electroniques, et notamment ses articles L.47, R20-45 et suivants ;

Vu le Règlement de Voirie Communautaire approuvé par le Conseil de Communauté du 20 décembre 2018 ;

Considérant qu'il importe, dans un but de mutualiser autant que possible les ouvertures de chaussées et surtout d'éviter que les chantiers interviennent sur des voiries neuves ou qui viennent de bénéficier d'une réfection, de coordonner les travaux sur le Domaine Public Routier Communautaire ;

Vu la réunion de coordination du 29 mars 2022 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Après consultation de l'ensemble des gestionnaires de réseaux, la ville de Llupia a arrêté le programme des travaux de réfection de voirie prévisibles pour l'année 2022.

Le programme des travaux de réfection de voirie prévisible pour les années 2022, 2023 et 2024 ci-après se décompose en deux parties :

- Les travaux de réfection de voirie :
 - o Les travaux ne pouvant être réalisés qu'après intervention préalable des gestionnaires de réseaux (article 2)
 - o Les travaux pour lesquels les gestionnaires de réseaux ont déclaré ne pas avoir à intervenir (article 3).
- Les grands travaux d'aménagement :
 - o Les travaux ne pouvant être réalisés qu'après intervention préalable des gestionnaires de réseaux (article 4)
 - o Les travaux pour lesquels les gestionnaires de réseaux ont déclaré ne pas avoir à intervenir (article 5).

ARTICLE 2 :

Le programme de réfection de voirie 2022, 2023 et 2024 **AVEC** interventions préalables des gestionnaires de réseaux est arrêté comme suit :

Les codes utilisés sont les suivants :

- BCHTS : branchements
- EU : eaux usées
- AEP : eau potable
- EP : eaux pluviales
- GRDF : Gaz Réseau Distribution France
- ENEDIS : Electricité Réseau Distribution France
- Code travaux :
 - o Ch : chaussée
 - o Trot : trottoirs

- Ch+trot : chaussée + trottoirs

RUE	CODE TRAVAUX	RESEAUX HUMIDES		RESEAUX SECS			ANNEE PREVISIONNELLE
		EU	AEP	ENEDIS	GRDF	TELECOM	
Avenue Léon-Jen Gregory (Cami Vell)	Ch	2023	2023	2023			2023 2024

ARTICLE 3 :

Le programme de réfection de voirie 2022, 2023 et 2024 **SANS** interventions préalables des gestionnaires de réseaux est arrêté comme suit :

RUE	CODE TRAVAUX	ANNEE PREVISIONNELLE
Allée Mady de la Giraudière	trottoirs	2022

ARTICLE 4 :

Le programme des grands travaux d'aménagement de voirie 2022, 2023 et 2024 **AVEC** interventions préalables des gestionnaires de réseaux est arrêté comme suit :

RUE	CODE TRAVAUX	RESEAUX HUMIDES		RESEAUX SECS			ANNEE PREVISIONNELLE
		EU	AEP	ENEDIS	GRDF	TELECOM	
Sans objet							

ARTICLE 5 :

Le programme des grands travaux d'aménagement de voirie 2022, 2023 et 2024 **SANS** interventions préalables des gestionnaires de réseaux est arrêté comme suit :

RUE	CODE TRAVAUX	ANNEE PREVISIONNELLE
Sans objet		

Les gestionnaires de réseaux se rapprocheront des responsables de projet afin de faire connaître leurs interventions éventuelles.

ARTICLE 6 :

Madame le Directrice Générale des Services de la Ville de Lllupia est chargée de l'exécution du présent Arrêté.

Le Maire
Roger RIGALL



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présente arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Copie à :

- Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine : 11 boulevard Saint-Assiscle – BP 20641 - 66000 PERPIGNAN CEDEX
 - Direction de l'Équipement du Territoire, accueil.det@perpignan-mediterranee.org
 - Direction des Mobilités, s.collomb@perpignan-mediterranee.org
- Conseil Départemental des Pyrénées Orientales : 24 quai Sadi Carnot - 66906 - PERPIGNAN CEDEX
- ENEDIS : 96 avenue de Prades – BP 148 – 66001 PERPIGNAN CEDEX
 - Jan BECKER, attaché collectivités locales, jan.becker@enedis.fr
 - Cécile PAGES-BELLEM, ingénierie structure, cecile.pages-bellem@enedis.fr
 - David GROTZINGER, Raccordement Ingénierie, david.grotzinger@enedis.fr
- RTE : 46 rue Elsa Triolet – CS 20022 – 13417 MARSEILLE CEDEX 08
 - Céline CHAPRON, manager de projets, celine.chapron@rte-france.com
- GRDF : 2 allée Bacchus – 66000 PERPIGNAN
 - Claude PONTAC, pôle ingénierie ouest LARO, claud.pontac@grdf.fr
- TEREKA : RD 6113 – 11800 BARBAIRA
 - Philippe GIL, responsable territoire direction opérations, philippe.gil@tereka.fr
- SAUR : 19 bd Carrère Vieille – 66140 CANET-EN-ROUSSILLON
 - Fernando MARTINS, chef de territoire, fernando.martins@saur.com
 - Jean-Philippe BOEUF, chef de secteur, jean-philippe.boeuf@saur.com
- ORANGE : 38 boulevard Nungesser et Coli – 66965 PERPIGNAN CEDEX 9
 - Didier LABROT, correspondant collectivités locales PO, didier.labrot@orange.com
- SYDEEL 66 : 37 avenue Julien Panchot – 66000 PERPIGNAN
 - Lionel VIDAL, , lionelvidal@sydeel66.com
 - Sylvain NOGUES, sylvainnogues@sydeel66.com